

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025**

Le quatre novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET, Mme GARROCQ, M. DELOT, Mme DARETS, M. COURADET, Mme GUITARD, Mme LABOURDETTE, Mme LABAT, Mme GUÉRAÇAGUE, Mme TOUZET, M. LE MERCIER, M. COM-NOUGUÉ, Mme MARRACQ,

REPRÉSENTÉS : M. PÉMOULIÉ (pouvoir à M. DELOT), M. CHOQUET (pouvoir à Mme DARETS), M. COVEZ (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET)

EXCUSÉS : M. BALASQUE, Mme DARRIGRAND, M. CLAVARET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LABOURDETTE

Délibération n°47-11-25 : Patrimoine - Régularisation foncière à Bénéjacq sur la route départementale n°936

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'elle a reçu un courrier du Département demandant une régularisation foncière sur la RD 936 par l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la commune, aujourd'hui incluse dans le terrain d'assiette de la route départementale n°936.

Elle présente le projet de promesse de vente amiable et le plan de la parcelle concernée. Il s'agit de la parcelle cadastrée section A 829 d'une superficie de 245m². Le prix de vente fixé par le Département, dans le cadre d'une régularisation foncière, s'élève à 1€/m², soit 245 €. Les frais inhérents à cette régularisation foncière seront pris en charge par le Département.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

- Autorise Madame la Maire à céder la parcelle susvisée au Département, conformément au plan annexé et selon les modalités indiquées ci-dessus.
- Autorise la Maire à signer tous documents relatifs à la présente cession amiable.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Corinne LABOURDETTE

La Maire,
Marie-Ange Cazala-Croutzet

